Résolution sur les droits de l'homme au Sahara occidental

2005/2632(RSP) - 27/10/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté par 98 voix pour, une voix contre et aucune abstention une résolution sur les droits de l'homme au Sahara occidental.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE et GUE/NGL.

Le Parlement salue la libération, par le Front Polisario, de tous les prisonniers de guerre marocains. Il demande maintenant aux autorités du Maroc de libérer immédiatement les défenseurs des droits de l'homme, Mme Aminattou Haidar, Ali Salem Tamek et les 35 autres détenus politiques sahraouis, et de faire la lumière sur le sort de plus de 500 disparus sahraouis. Parallèlement, le Parlement demande au Maroc et au Front Polisario de coopérer pleinement avec le Comité international de la Croix-Rouge en vue de déterminer le sort des personnes portées disparues depuis le début du conflit.

Le Parlement demande tout particulièrement la **protection des populations sahraouies** et le respect de leurs droits fondamentaux. Soutenant la mise en place d’une solution juste et durable du conflit du Sahara occidental, le Parlement demande au Maroc et au Front Polisario, aux États voisins ainsi qu'à l'Union européenne de coopérer pleinement avec l'ONU en vue du parachèvement du processus de décolonisation du Sahara occidental. Il demande également au Conseil et aux États membres de soutenir les efforts de l'ONU appelant à la préservation des ressources naturelles énergétiques du Sahara occidental en tant que territoire non autonome.

Le Parlement invite notamment M. Francisco Bastagali, le nouvel envoyé personnel du Secrétaire général des Nations unies à faire rapport devant sa commission des affaires étrangères et espère que sa nomination contribuera à redynamiser le processus de paix au Sahara occidental.

Dans la foulée, le Parlement demande au Maroc de faciliter l'accès au territoire du Sahara occidental aux observateurs indépendants et regrette l'expulsion de plusieurs délégations européennes. Il considère enfin que le voyage de sa délégation dans la région fournira au Parlement européen de nouveaux éléments d'information sur la situation.